



## AVIS PUBLIC

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### RÈGLEMENTS SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2021)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui sera tenue le 2 novembre 2020, à 19 h, par vidéoconférence, un avis de motion sera donné pour le règlement suivant :

- Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) (RCA20-27007)

**FAIT À MONTRÉAL, CE 26<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2020.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**